

La Suisse a redoré son blason grâce au développement

AFRIQUE DU SUD • Article de presse paru dans le journal *Le Courrier* – 8 mai 2003

Propos recueillis par Raphaële Bouchet.

Ce soir, à Genève, une conférence lèvera le voile sur les motivations de l'aide suisse au développement durant la période de l'apartheid.

Comment comprendre la mise en place du programme suisse d'aide au développement en Afrique du Sud? Ce soir, lors d'une conférence¹, l'historien Didier Péclard expliquera comment la Suisse, par le biais de mesures de soutien à des ONG sud-africaines, a pu améliorer son image dans le pays de l'apartheid, tout en refusant d'y appliquer les sanctions économiques prônées par les Nations Unies. Entretien.

Le Courrier: En 1986, le Conseil fédéral décide la mise en place d'un programme vis-à-vis de l'Afrique du Sud. En quoi consiste-t-il?

Didier Péclard: Au milieu des années quatre-vingt, alors que l'ONU vient de décider l'introduction de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, on prend conscience que le régime de l'apartheid est sur le déclin. A l'instar d'autres pays d'Europe, le Conseil fédéral met sur pied des mesures dites positives, qui visent à préparer la transition vers un système politique plus juste.

«Ce programme permet en premier lieu de distribuer des bourses à des étudiants noirs sud-africains. Il vise aussi à soutenir des ONG actives sur place, dans des domaines comme le développement communautaire et la défense des droits humains, ou encore à promouvoir le dialogue entre Blancs et Noirs, et à aider financièrement le retour d'exil d'opposants politiques après 1990. Le tout est placé sous l'égide de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (la DDA, à savoir l'actuelle DDC, ndlr).

La Suisse n'a jamais appliqué de sanctions économiques envers l'Afrique du Sud. Dès lors, la mise en place de ce programme n'est-elle pas contradictoire?

– Les autres pays européens qui, deux ans avant la Suisse, instaurent ces mesures positives, le font pour contrebalancer d'autres mesures aux effets potentiellement négatifs, à savoir les sanctions économiques à l'égard du régime de l'apartheid. Or la Suisse, si elle condamne officiellement le régime raciste, a toujours refusé d'appliquer ces sanctions. Plutôt qu'une attitude contradictoire, on peut y voir l'expression d'un certain manque de cohérence de la politique suisse vis-à-vis de l'apartheid.

Dans ce cas, pourquoi la Suisse a-t-elle estimé nécessaire d'investir dans l'aide au développement?

– D'une part, il faut bien voir qu'il y avait plusieurs courants d'opinion au sein de l'administration fédérale. D'autre part, la Suisse pâtissait d'un réel déficit d'image auprès des Noirs, et plus particulièrement de l'ANC (African National Congress, ndlr) de Nelson Mandela. Ainsi, le programme de mesures positives avait l'avantage de profiler la Suisse sur un terrain politique où elle n'avait guère été présente jusqu'alors, et de créer des liens avec des groupes auxquels la Suisse officielle n'avait pas eu accès et dont on se doutait qu'un jour ou l'autre ils occuperaient des fonctions importantes dans un futur gouvernement non raciste. La diplomatie helvétique a donc joué sur tous les tableaux: elle a essayé de promouvoir le développement tout en gardant de bons contacts avec le gouvernement en place.

Les Eglises entre action et résignation

Second thème abordé lors de la conférence de ce soir, le rôle des Eglises suisses – protestantes ou catholique – dans la lutte contre l'apartheid. L'historien Eric Morier-Genoud analyse la timide prise de position de celles-ci vis-à-vis du régime raciste de Pretoria.

Quelle a été la position des Eglises suisses vis-à-vis de l'apartheid?

Eric Morier-Genoud: Globalement, elles ont adopté une attitude timorée, mais aussi contrastée, à l'égard de ce régime. Si la plupart des Eglises ont officiellement condamné l'apartheid, elles ont refusé – à de rares exceptions près – de mettre le régime sous sanctions,

voire même sous pression. Toutefois, l'attitude des Eglises a évolué avec les années, eu égard à l'illégitimité croissante de l'apartheid. Ainsi, l'Eglise catholique s'est-elle montrée de plus en plus critique et active à la fin des années quatre-vingt.

La position réservée de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), notamment, résulte-t-elle de pressions économiques?

– La FEPS est avant tout une fédération, donc une structure peu amène à adopter des positions fortes. Ensuite, plusieurs Eglises cantonales, notamment Zurich, étaient très sensibles aux intérêts économiques de la Suisse. Par ailleurs, certains milieux ont menacé d'arrêter de payer leur impôt ecclésiastique dans les cantons où ils sont facultatifs si la FEPS, ou leur église cantonale, prenait fermement position contre l'apartheid.

Berne annonçait, peu avant Pâques, son intention de restreindre l'accès des chercheurs aux archives fédérales sur l'Afrique du Sud. Qu'en pensez-vous?

– En Suisse et à l'étranger, cette décision fait très mauvaise impression. Elle conforte l'idée qu'il y a bel et bien quelque chose à cacher dans les liens entre la Suisse et le régime ségrégationniste de Pretoria. Pis, cette restriction n'empêchera probablement pas de montrer que certaines entreprises se sont comportées de manière discutable à cette époque. Autrement dit, la restriction de l'accès aux archives ne protège pas les entreprises suisses et elle compromet le Gouvernement helvétique...

RBt

Les victimes pourraient abandonner leurs plaintes

Mardi, certains avocats des victimes de l'apartheid ont annoncé qu'ils pourraient renoncer à poursuivre les multinationales et entrevoir un arrangement à l'amiable. Et pour cause: selon l'archevêque anglican Njongonkulu Ndungane, la médiation proposée par les Eglises dans cette affaire aurait reçu un écho positif, tant de la part des victimes, des avocats que des multinationales incriminées. «Si la nouvelle se confirme et qu'elle concerne toutes les plaintes et toutes les parties – ce dont je doute –, cela signifierait que la question du dédommagement passerait du légal au politique, à savoir du jugement par un tribunal à la négociation entre les parties», souligne M. Morier-Genoud. Et de préciser que «depuis environ une année, les Eglises elles-mêmes sont divisées sur la question de la réconciliation. Certaines voulant résoudre la question à l'amiable, d'autres souhaitant créer un précédent moral et légal.» La nouvelle d'une médiation par l'Eglise représenterait donc un virage très important. «Avec pour avantage de voir la question se régler plus rapidement. Et pour inconvénient de ne pas créer de jurisprudence: les entreprises seraient donc libres, légalement, de réitérer leur soutien à tout régime dictatorial», conclut M. Morier-Genoud. RBt Source: AFP/The Mail & Guardian.

Tiré du site internet www.lecourrier.ch